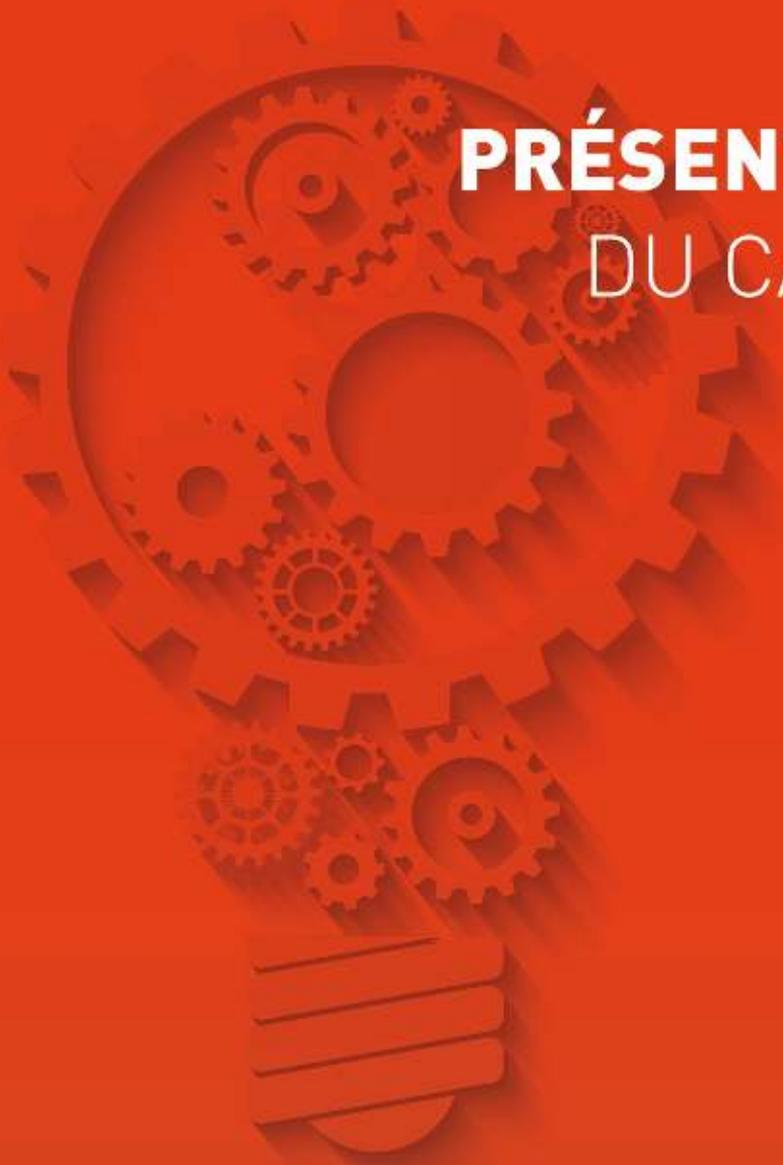
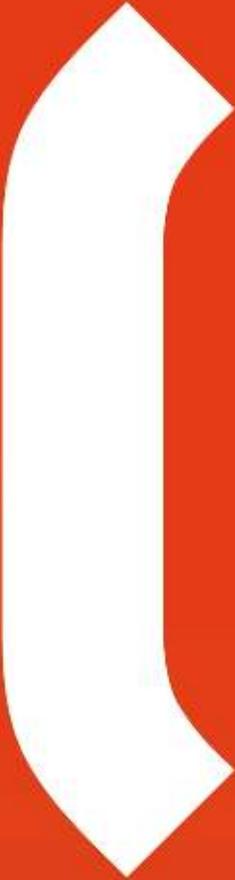


TROIS (●) QUATORZE
avocats

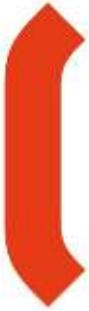


PRÉSENTATION
DU CABINET

Membre du Réseau



CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT DE L'ENTREPRISE INNOVANTE



Le cabinet a été
fondé en octobre 2013
par **Valérie Chazaud**,
Avocate inscrite
au Barreau de Lyon



"Notre priorité :
faciliter votre
développement
en toute sécurité."

- Gérante et fondatrice du cabinet, elle a passé plus de 12 ans au sein d'un cabinet d'avocats issu des Big Four à Lyon
- Forte d'une expérience de plus de 17 ans en droit de la propriété intellectuelle et industrielle, des nouvelles technologies, et dans tous les contrats portant sur l'exploitation d'innovations et contrats commerciaux
- Conseillant majoritairement une clientèle de startups, de PME et d'entreprises de taille intermédiaire innovantes, en particulier dans des secteurs high-techs (numérique, informatique, instrumentation et accessoires techniques, pharmaceutique, dispositifs médicaux, biotech, greentech, ...)
- Proposant une approche pragmatique, consistant en particulier à s'immerger chez les clients
- Et travaillant tant en français qu'en anglais

UN CABINET AXÉ VERS L'ENTREPRENEUR PORTEUR D'UNE INNOVATION

L'une des motivations à l'origine de la création de ce cabinet :

Apporter un service de qualité aux entrepreneurs, permettant au juridique –et en particulier à la protection et l'exploitation des innovations– d'être à la fois à l'origine de la stratégie d'une entreprise, et d'en être le résultat.

UN CABINET DÉDIÉ À L'INNOVATION

L'innovation est l'un des moteurs de la croissance en Europe et la France s'est organisée pour la valoriser et en permettre l'exploitation (SATT, Instituts Carnot, Clusters et Pôles de compétitivité, French Tech, ...)

Il faut donc donner les moyens

- aux entrepreneurs de prospérer en exploitant leurs innovations
- aux entreprises de taille intermédiaire et à actionnariat familial de se saisir du sujet de l'innovation afin de centrer leur stratégie sur l'émergence et l'exploitation de celle-ci

UN CABINET ACCOMPAGNANT LES ENTREPRENEURS LORS DE LA PHASE D'ANTÉ-CRÉATION

- En les aidant à protéger leurs idées et la confidentialité qui doit les entourer
- En les aidant à contractualiser avec les premiers partenaires qu'ils ont identifiés
- En les éclairant sur les conséquences juridiques du business model qu'ils ont choisi
- En analysant l'activité envisagée et les contraintes réglementaires et juridiques
- En définissant leur stratégie de propriété intellectuelle
- En les conseillant sur le choix de structure juridique appropriée pour leur projet

UN CABINET APPORTANT SON EXPÉRIENCE LORS DE LA CRÉATION DE LA SOCIÉTÉ OU AU LANCEMENT D'UNE ACTIVITÉ

- Dans la rédaction des statuts et la négociation du pacte d'associés
- Dans la réalisation des contrats principaux de l'entreprise (distribution, fourniture, partenariat, recherche et développements, licensing, consortium, cession, ...)
- Dans les dépôts de droits de propriété industrielle (marques, brevets, dessins et modèles, enveloppes Soleau, dépôt APP, ...)
- Dans la rédaction des conditions générales de vente, d'utilisation, et les mentions légales de sites internet
- Dans les déclarations de traitements de données personnelles et l'analyse des risques éventuels
- Dans la mise en œuvre d'une stratégie de propriété intellectuelle

UN CABINET PRÉSENT AUPRÈS DES ENTREPRENEURS DANS LEUR PHASE DE CROISSANCE

- En les accompagnant lors des levées de fonds, les augmentations de capital, les acquisitions ou fusions, ...
- En les conseillant lors des pivots, sur les conséquences juridiques et / ou fiscales associées
- En les assistant dans la négociation et la conclusion des contrats clés de l'entreprise
- En leur proposant des abonnements adaptés leur permettant d'avoir un budget juridique maîtrisé, voire un juriste dédié intervenant depuis leurs locaux
- En les représentant et conseillant lors de précontentieux et contentieux contractuels et commerciaux

UN CABINET PROPOSANT UN ÉCOSYSTÈME COHÉRENT AUX ENTREPRENEURS

Tout au long de la relation avec les entrepreneurs, le cabinet les met en relation avec divers professionnels tels que

- Conseils en management de l'innovation
- Conseils en propriété industrielle (ingénieurs brevets)
- Coachs de dirigeants
- Consultant en stratégie et créativité

Et des professionnels du droit expérimentés, habitués à répondre aux besoins des entrepreneurs (optimisation fiscale, conseil et contentieux droit social, procédures collectives, etc.)

Plus d'informations sur www.troispointquatorze.fr

LE CABINET EST MEMBRE FONDATEUR DU RESEAU DE
PARTENAIRES GOJI AVOCATS

UN CABINET INVESTI DANS LES RÉSEAUX
DE L'INNOVATION RÉGIONALE, EN TANT QUE PARTENAIRE,
EXPERT, ET/OU JURÉ DE COMITÉ
DE SÉLECTION



Membre du Réseau



TROIS (•) QUATORZE

23 rue Sala
69002 - LYON

+33 (0)6 83 25 34 63
valerie.chazaud@troispointquatorze.fr
Et nous suivre sur twitter: @3pointQUATORZE

www.troispointquatorze.fr